

27 nov 2021 -15:28

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

La Conférence Interministérielle Santé publique approuve le plan de vaccination booster de tous les adultes.

Après les groupes prioritaires, le reste de la population adulte sera invité à recevoir un vaccin 'booster' ARNm à partir de début décembre. La CIM a donné son feu vert aujourd'hui sur la base d'un avis du Conseil Supérieur de la Santé et de la Task Force Vaccination du Commissariat Corona au Gouvernement. L'ordre d'invitation sera déterminé en fonction de l'âge décroissant et du temps écoulé depuis la vaccination précédente. D'ici mars 2022, toutes les personnes qui sont dans les conditions devraient avoir eu l'occasion de recevoir un vaccin de rappel. Des vaccins et du matériel en quantité suffisante seront disponibles pour cette campagne de booster.

Les groupes prioritaires recevront une invitation avant la fin de l'année 2021

Les 4 vaccins utilisés en Belgique pour la vaccination de base sont très efficaces. Une étude récente menée avec Sciensano montre que grâce à ces vaccins, 30 000 admissions à l'hôpital ont été évitées depuis le début de la campagne de vaccination en janvier 2021. La protection contre les maladies graves reste élevée, mais depuis octobre 2021, elle a légèrement diminué, notamment chez les personnes dont l'immunité est réduite et chez les personnes de plus de 65 ans. C'est pourquoi ces groupes sont déjà pleinement invités et vaccinés par un vaccin de rappel, tout comme les prestataires de soins de santé et, dans le courant du mois de décembre, les personnes ayant reçu une dose unique du vaccin Janssen (dont l'efficacité diminue plus rapidement). D'ici le début de l'année 2022, chacune de ces quelque 3,5 millions de personnes aura eu l'occasion de prendre un rendez-vous pour le vaccin de rappel.

Il n'y a pas preuve tangible que le reste de la population restera suffisamment protégé par sa vaccination de base, surtout avec la circulation élevée actuelle du virus. Le Comité de Concertation a donc chargé la CIM Santé publique d'élaborer un plan opérationnel fondé sur des données scientifiques afin de fournir à l'ensemble de la population un vaccin de rappel dans les meilleurs délais. Sur la base de l'avis du Conseil Supérieur de la Santé et de la Task Force Vaccination, la CIM Santé publique a donné aujourd'hui le feu vert à ce plan opérationnel.

Comment cette vaccination booster sera-t-elle organisée ?

Dans l'ordre basée sur l'âge et le moment de la vaccination précédente et le type de vaccin

Elle concerne plus de 8 millions de personnes, qui ont déjà reçu une vaccination de base complète. Parmi les 510 000 personnes vaccinées avec AstraZeneca, un intervalle de 4 mois entre la deuxième dose et la dose de rappel est recommandé. Elles peuvent donc être progressivement invités à partir du mois de décembre. Les 4,2 millions de personnes vaccinées avec un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) seront invitées à partir de la mi-décembre. L'ordre est déterminé par 1) l'intervalle de 6 mois entre la 2e et la 3e vaccination et 2) l'âge décroissant.

Un booster pour tous d'ici mars 2022

Actuellement, environ 420 000 vaccins par semaine peuvent être administrés dans notre pays. Cette capacité est suffisante pour les groupes prioritaires et pour les vaccinations de base qui sont encore administrées chaque jour (environ 25 000 premières doses par semaine et autant de deuxièmes doses). À partir de décembre, la capacité sera encore augmentée pour atteindre près de 530 000 doses par semaine (50 000 à Bruxelles, au moins 300 000 en Flandre, 170 000 en Wallonie et 3 300 dans Ostbelgien). Ainsi, la majorité des adultes de moins de 65 ans pourront recevoir une dose booster au plus tard en mars 2022.

Un stock suffisant

Il y a suffisamment de vaccins ARNm (et de matériel de préparation et d'injection) disponibles pour la campagne de rappel : il y a actuellement 23 millions de seringues et d'aiguilles et environ 5,2 millions de doses de vaccin ARNm en stock. De nouvelles livraisons sont également prévues à partir de janvier 2022.

Canaux parallèles pour la vaccination booster

La taskforce a la possibilité de multiplier les canaux de vaccination troisième dose via la médecine du travail, en fonction de la disponibilité des vaccins, en concertation avec les partenaires sociaux, selon le schéma de base (minimal après 2, 4, 6 mois). Dans cette perspective, la Taskforce organisera une concertation avec les Communautés et les services et secteurs privés et publics intéressés.

Conformément à la demande du Comité de concertation, la CIM a demandé au CSS, avec le Comité bioéthique, de lui communiquer pour mi-décembre son avis sur la vaccination des enfants de 5-11 ans.

Variant inquiétant dans le Sud de l'Afrique

En outre, le 26 novembre, la CIM a déjà été informée en détail par le Risk Assessment Group des risques d'un nouveau variant préoccupant du coronavirus qui a été découvert dans le Sud de l'Afrique. Sur la base d'avis scientifiques, la CIM a immédiatement décidé d'ajouter certains pays du sud de l'Afrique à la liste des pays présentant des variants préoccupants (VOC). Il s'agit de l'Afrique du Sud, Eswatini, Zimbabwe, Malawi, Lesotho, Mozambique, Botswana, Namibia et Zambie. Cela signifie, entre autres, que les voyages de ces pays vers la Belgique seront interdits ou seulement possibles sous des conditions strictes. Cette interdiction prend effet le 28 novembre. De plus amples informations sont disponibles sur www.info-coronavirus.be/fr/pays-a-haut-risque.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (présidente de la CIM)
- Wouter Beke - Gouvernement flamand

- Frank Vandebroucke - Gouvernement fédéral
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement,

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be